

Chenilles processionnaires appel à la vigilance à Seillon !



La forêt domaniale de Seillon est affectée par la présence de chenilles processionnaires du chêne créant un risque sanitaire pour l'homme et les animaux.

L'Office national des forêts ferme l'accès aux aires de jeux et invite à la plus grande prudence dans la forêt.

Des poils urticants très dangereux

En plus de leurs longs poils d'ornementation blancs et soyeux inoffensifs, les chenilles portent de minuscules poils urticants. Quand elle se sent agressée, la chenille les projette sur son ennemi. Très légers, ils peuvent être emportés par le vent et s'accrocher sur la peau ou dans les muqueuses.

Ils entraînent des troubles plus ou moins graves chez l'homme : irritations, démangeaisons, conjonctivites dans les cas les plus fréquents, voire des brûlures et des réactions allergiques plus sérieuses.

La période à risque se situe entre le 15 mai et le 30 juin environ, mais les poils et les nids restent urticants de nombreux mois, surtout en l'absence de pluie.

Recommandations de l'ONF

La processionnaire du chêne n'est au sol qu'accidentellement puisqu'elle s'alimente et se nymphose (transformation de larve en chenille) sur l'arbre (comportement différent de la chenille processionnaire du pin qui descend en procession en mars se nymphoser dans le sol). La vigilance doit être de mise en évitant tout contact direct avec les chenilles, leur nid et les zones potentiellement infestées.

Quelques conseils pour se protéger des chenilles :

- éviter d'aller sous les arbres porteurs de nids ;
- ne pas toucher les chenilles ou leurs nids ;
- éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition ;
- ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre atteint ;
- éloigner les animaux de compagnie ;
- porter des vêtements protecteurs dans les zones infectées.

Au retour de forêt

En cas de doute : prendre une douche tiède et changer de vêtements.

Si des problèmes subsistent malgré cela, ne pas hésiter à consulter un médecin.

Si des réactions sont visibles sur un animal de compagnie, consulter rapidement un vétérinaire.

En savoir plus

Qui sont-elles ?

Les chenilles processionnaires du chêne sont les larves du papillon de nuit *Thaumetopoea processionea*.

Les œufs éclosent en avril. Les chenilles vivent en colonies ; l'ensemble des individus sont issus de la même ponte. Le jour, elles séjournent dans des nids soyeux grossissant avec l'âge et le nombre des chenilles. Ces nids sont plaqués sur le tronc ou sous les branches.

Elles sortent en fin de journée, en procession, pour se nourrir des feuilles du chêne. De mai à juillet, elles cheminent ainsi, en file indienne ou en groupe, sur les chênes avant leur transformation en papillon.

Sa forte progression dans l'est de la France est liée à des printemps humides et des températures plus élevées, notamment l'hiver.

Confidentielle en forêt domaniale de Seillon, sa population connaît une forte progression depuis l'année dernière.

Comment lutter contre les processionnaires ?

Il n'existe aucun moyen efficace pour se débarrasser définitivement des chenilles. L'ONF n'applique pas de traitement insecticide : ces moyens de lutte chimique, non sélectifs, impactent d'autres papillons et insectes qui contribuent à la richesse biologique du milieu forestier.

La mésange charbonnière est une alliée précieuse avec une consommation familiale de 500 chenilles par jour.

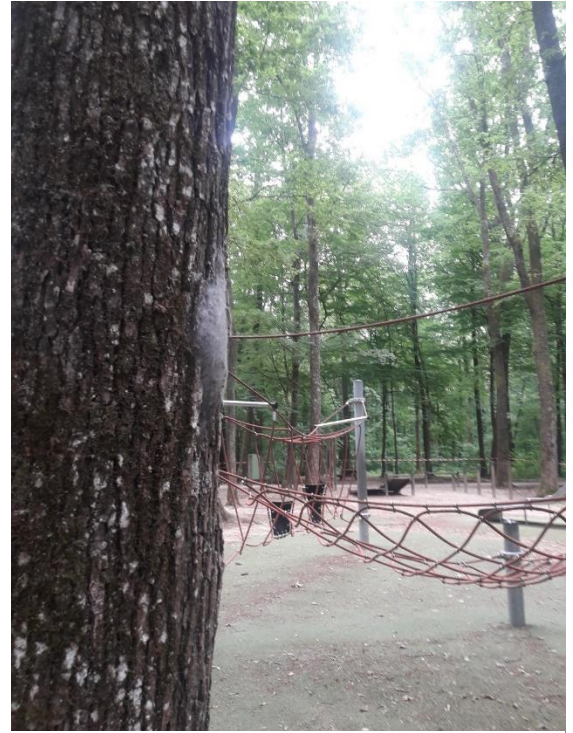
Quelles conséquences sur la forêt ?

Une fois la processionnaire installée, elle va se nourrir la nuit des feuilles et les premiers signes sur l'arbre sont visibles sous la forme de parties desséchées. La défoliation augmente avec l'appétit des chenilles. Si l'arbre ne meurt pas (sauf dans le cas d'infestation extrême), il subit des dégâts parallèles comme la diminution de la photosynthèse, la perte de croissance et il devient plus sensible aux maladies et aux ravageurs.

Galerie photos en forêt domaniale de Seillon



Actuellement présentes en grand nombre sur le massif de Seillon, de nombreux nids ont été détectés sur des arbres
©ONF



De nombreux nids ont été détectés autour des aires de jeux de la forêt domaniale de Seillon ©ONF



Les nids sont disposés sur le tronc des arbres, tels d'énormes cocons. Très urticantes, les chenilles constituent un danger avéré pour l'homme, mais aussi pour les animaux domestiques.
©ONF